

TALSMÄNDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
POKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, February 1978

COMMISSION PROPOSALS FOR AN ECONOMIC AND MONETARY ACTION PROGRAMME FOR 1978¹

1. Background

The Commission presented a Communication to the European Council meeting on 5 and 6 December 1977 outlining the prospects for economic and monetary union. The Heads of Government reacted favourably to the Communication, which contained proposals for a five-year economic and monetary action programme; the details would be set out in annual sections and regular checks would be made at the highest political level to ensure that it was implemented. The paper just approved by the Commission presents the broad lines of the programme for 1978.

These broad lines constitute an overall plan of action for the different sectors in the coming year (economic and monetary policy, customs administration, social, regional and structural policy, energy and so on) aimed at paving the way for economic and monetary union while at the same time attempting to come up with lasting solutions to the European economic crisis.

2. Basic guidelines

The Commission intends to launch an attack on three main fronts:

- (i) increased convergence of economies and economic policies;
- (ii) progress in the creation of a single competitive market;
- (iii) development of Community structural and social policies.

Increased convergence of economic policies is a prerequisite of progress towards European integration. In view of the present degree of economic interdependence, any solution on the price, economic growth and employment fronts in any one Member State is closely tied up with the action taken in the neighbouring State. With this in mind the coordination of short-term economic policies must take on a new dimension, to become more realistic in practice and wider in application.

The Commission will therefore concentrate on working towards a closer coordination of monetary and budgetary policies and the re-establishment of monetary cohesion within the Community.

¹ COM(78)52

With regard to the achievement of a single Community market - a step towards integration, a growth factor and a guarantee against the temptations of protectionism - the Commission trusts that the Council will in 1978 make full use of the political stimulus provided by the last European Council by adopting a number of important proposals now before it, particularly those relating to tax harmonisation, the elimination of technical barriers to trade and the opening of public contracts to competitive bidding.

In order to promote the free movement of goods within the Community steps should be taken in the course of the year to encourage greater harmonization of customs regulations in respect of both internal and external Community trade.

The Commission will also endeavour in the months ahead to improve the quality of sectoral information in an attempt to obtain early warning of crisis symptoms and hence be able to define more clearly the action to be taken in the different industries. It also intends to pursue its policy of concerted action with the national authorities to remedy existing structural problems, to outline prospects for the development of the Community economy in the priority areas of the growth sectors and energy and to ensure that the necessary investment programmes are carried out.

3. Methods

The 1978 action programme proposed by the Commission represents the first annual programme under the five-year plan presented to the European Council last December. It will be submitted for approval to the different Council meetings (Foreign Affairs, Social Affairs, Agriculture, Economic and Financial Affairs, Energy and so on).

The programme as a whole constitutes a coherent framework for action by the Member States and the Community to support the economy, to deal with structural problems and to lead Europe out of the current crisis. It also constitutes the foundation on which to build a genuine economic and monetary union, to be constructed as progress is made in the different fields.

If this programme is to be implemented satisfactorily, it must be monitored throughout and given effective political backing; in addition the European Council should carry out a review at the end of each year. It will also necessitate close cooperation with both sides of industry.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

LIBRARY
NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, février 1978

LA COMMISSION PROPOSE UN PROGRAMME D'ACTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE POUR
L'ANNEE 1978 (1)

1. Le contexte des propositions

La Commission a soumis au Conseil européen des 5 et 6 décembre 1977 une communication sur les perspectives d'Union Economique et Monétaire. Les Chefs de gouvernement ont réservé un accueil favorable à ce document qui propose un programme d'action économique et monétaire à cinq ans, destiné à être détaillé annuellement, et soumis quant à sa réalisation à un contrôle politique régulier au plus haut niveau. La communication que la Commission vient d'approuver a pour objet de présenter les orientations de ce programme pour 1978.

Ces orientations constituent un ensemble des mesures nécessaires à adopter dans les différents domaines au cours de l'année (politique économique et monétaire, gestion douanière, politique sociale, régionale et structurelle, de l'énergie, etc.) en vue d'apporter des solutions durables à la crise de l'économie européenne, tout en préparant les conditions de base d'une Union économique et monétaire.

2. Les lignes directrices du programme

La Commission entend développer son action autour de trois grandes priorités :

- une convergence accrue des économies et des politiques économiques,
- un progrès sur la voie du marché unique et concurrentiel,
- le développement des politiques communautaires structurelle et sociale.

La convergence accrue des politiques économiques est une condition essentielle d'un progrès dans l'intégration européenne. En raison du degré d'interdépendance atteint entre les économies, toute solution dans les domaines des prix, de la croissance et de l'emploi dans les Etats membres est conditionnée par l'action du voisin. Dans cette optique, la coordination des politiques conjoncturelles doit prendre une nouvelle dimension : une plus grande réalité dans la pratique et un champ d'application plus étendu.

La Commission concentrera donc ses efforts sur la recherche d'une coordination plus étroite des politiques monétaires et budgétaires et sur le rétablissement de la cohésion monétaire au sein de la Communauté.

Dans la perspective de l'achèvement du marché unique - élément d'intégration, facteur de croissance et assurance contre les tentations de protectionnisme -, la Commission souhaite, de manière plus générale, que le Conseil traduise, en 1978, l'élan politique donné par le dernier Conseil européen, en adoptant un certain nombre de propositions importantes en instance, notamment dans les domaines de l'harmonisation fiscale, de la suppression des entraves techniques et de l'ouverture des marchés publics.

Pour favoriser la libre circulation des marchandises dans l'espace communautaire, il conviendra, d'autre part, de promouvoir cette année une harmonisation plus étroite des réglementations douanières aussi bien pour les échanges à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

La Commission s'attachera en 1978 à améliorer la qualité des informations sectorielles disponibles en vue de mieux déceler à temps l'apparition de symptômes de crise et de mieux définir les actions à entreprendre dans divers secteurs industriels. Elle développera l'action qu'elle a entreprise avec les autorités nationales pour remédier aux difficultés structurelles, pour préciser les perspectives du développement de l'économie communautaire dans les domaines prioritaires que sont les secteurs de croissance et le secteur énergétique et pour que soient réalisés les investissements indispensables.

3. Les conditions de mise en oeuvre du programme

Le programme d'action 1978 proposé par la Commission constitue le premier programme annuel du plan quinquennal présenté en décembre dernier au Conseil européen. Le programme sera soumis pour approbation au Conseil dans ses diverses formations (Affaires étrangères, Affaires sociales, Agriculture, Economie et Finances, Energie, etc.).

L'ensemble constitue un cadre cohérent pour l'action des Etats membres et de la Communauté en vue de soutenir la conjoncture, d'engager le règlement des problèmes structurels et de sortir l'Europe de la crise.

Ils forment aussi la trame d'une véritable Union économique et monétaire dont la réalisation s'appuiera sur les progrès enregistrés dans ces domaines.

Pour mettre en oeuvre un tel programme dans des conditions satisfaisantes, il est indispensable d'assurer tout au long de l'exercice un contrôle permanent et une impulsion politique effective, sans préjudice d'une révision d'ensemble à effectuer à la fin de l'année par le Conseil européen. En outre, sa réalisation implique une étroite concertation avec les partenaires sociaux.